MASTERPLAN DU SITE HDB

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION du 19 décembre 2019

Présent-e	Contact	Mail	Société
X	M. Georgin	j.georgin@aide.be	AIDE
X	G. Mercier	gregory.mercier@verviers.be	Ville de Verviers
X	A. Dehoux	anne.dehoux@spi.be	SPI
X	E. Vidal	eric.vidal@spi.be	SPI
X	J. Pissart	jp@pissart.be	Pissart
X	M. Tillmann	mt@pissart.be	Pissart
X	G. Léonard	gl@pissart.be	Pissart

Objet : Rencontre avec l'AIDE pour éclairer le bureau d'étude sur la manière de résoudre la gestion des eaux.

1. DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

Après une brève introduction sur le contexte et le Masterplan, le bureau Pissart fait part de ses questions à M. Georgin qui y répond.

2. RETOURS, COMMENTAIRES ET REMARQUES

Passage du pont

Selon M. Georgin, l'idéal et le moins coûteux serait de gérer les eaux gravitairement :

- Soit en allant rechercher une traversée existante en aval → Problème : si on veut se raccorder à cette traversée, on doit passer par un terrain qui n'appartient pas à la SPI et il y a la présence d'enrochements qui seraient difficiles à franchir.
- Soit en créant une traversée qui viendrait se raccorder à une chambre de visite de l'autre côté de la Vesdre (à mi hauteur du tuyau au plus bas) → Problème : le niveau du tuyau existant est haut par rapport au niveau de la Vesdre.

Même si ça semble compliqué, la solution gravitaire mériterait d'être vérifiée. Les hauteurs de traversée doivent être soumise à l'avis de la DCENN.

Si le rejet gravitaire est impossible, la solution retenue serait l'installation d'une pompe de relevage (5 à 6 m³) à placer en rive droite à l'aval du pont. Le coût d'installation serait similaire à l'installation d'une station d'épuration groupée mais nécessiterait des coûts d'entretien plus faibles. La gestion d'un tel relevage est à charge de la Ville, mais une convention de reprise par l'AIDE est possible. Le dimensionnement du volume tampon et de la pompe doit être réalisé sur base de 3EH par logement.

Gestion des eaux de pluie

Si les tests d'infiltration ne sont pas bons, ce qui est à priori le cas (à confirmer courant 2020 par réalisation des essais manquants), il faut prévoir un système de rétention avant rejet en Vesdre : soit une rétention par phase, soit une rétention commune pour les phases B et C.Pour ces phases, la création d'un réseau séparatif est nécessaire.

La rive gauche de la phase A réutilise un égout unitaire existant qui aboutit à un déversoir d'orage existant qui peut être réutilisé sans temporisation. La rive droite de la phase A devra soit infiltrer soit temporiser ses eaux avant rejet à la Vesdre.

Gestion des eaux usées

Selon M. Georgin, il n'y aura pas de soucis pour redescendre les raccords existants, au maximum jusqu'à mi-hauteur du collecteur et il propose d'envoyer un agent pour vérifier les hauteurs des rejets dans les chambres. Le plan du collecteur disponible est un plan de projet et non un plan as-built.

La réalisation de caves doit être exclue en raison des possibilités de mise en charge du collecteur. Les caves étaient déjà exclues en raison des contraintes d'assainissement.

3. SUITE DU DOSSIER

Retour de l'AIDE sur les niveaux et sur le collecteur existant attendus dans le courant du mois de janvier.